

## CENTRE NATIONAL DES AVOCATS EMPLOYEURS (CNAE)

Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2016

### COMMUNIQUE

**LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DES AVOCATS (CNA) et le CENTRE NATIONAL DES AVOCATS EMPLOYEURS (CNAE) ont, depuis de nombreuses années dénoncé fermement l'abandon persistant et renouvelé par les pouvoirs publics de l'institution judiciaire, la misère de celle-ci par manque de moyens financiers et de personnel au grand dommage des usagers du Droit..**

Elle ne peut que se réjouir de la parution d'un communiqué de presse commun du 30 mai 2016 signé des présidents des commissions des lois de l'Assemblée nationale et du Sénat-**véritable précédent historique**-qui interpelle les pouvoirs publics et dénonce *urbi est orbi*

**« la pénurie des moyens des juridictions »**

interdisant tout fonctionnement correct de l'appareil de justice et affectant les droits légitimes des justiciables.

Il s'agit là d'une initiative originale menée par deux sensibilités politiques différentes, **notre confrère Me Dominique RAIMBOURG (socialiste) Président de la Commission des lois à l'Assemblée Nationale) et Philippe BAS (les républicains) Président de la Commission des lois du Sénat.**

**Saluons cette initiative républicaine, preuve de l'existence d'hommes de bonne volonté qui, lorsque la nécessité l'impose, se placent au-dessus des clivages politiques.**

**La Confédération Nationale des avocats (CNA) et le Centre National des avocats employeurs (CNAE) entendent proclamer leur entier soutien aux auteurs de ce communiqué courageux en leur offrant d'apporter leur concours pour toute action qu'ils jugeront utile afin que notre pays bénéficie d'une justice digne de ce nom et conforme à ses besoins.**

La Présidente de la CNA  
Thi Myan N'GO FOLIOT

Le Président du CNAE  
Jean de Cesseau